

DE : Blockchain Certified Data

A : Monsieur Arnaud Levy
Directeur de la publication du site
<https://diplomeslowtech.arnaudlevy.com/>
37 rue Orfila
75020 Paris

Rueil-Malmaison, le 8 janvier 2024

Lettre recommandée AR

n° 1A 197 021 3228 5

Monsieur,

La présente lettre constitue une demande d'exercice de droit de réponse sur le fondement de l'article 6-IV de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, à la requête de la société Blockchain Certified Data, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 104 avenue Albert 1^{er} à Rueil Malmaison (92500), agissant poursuites et diligences de son Président.

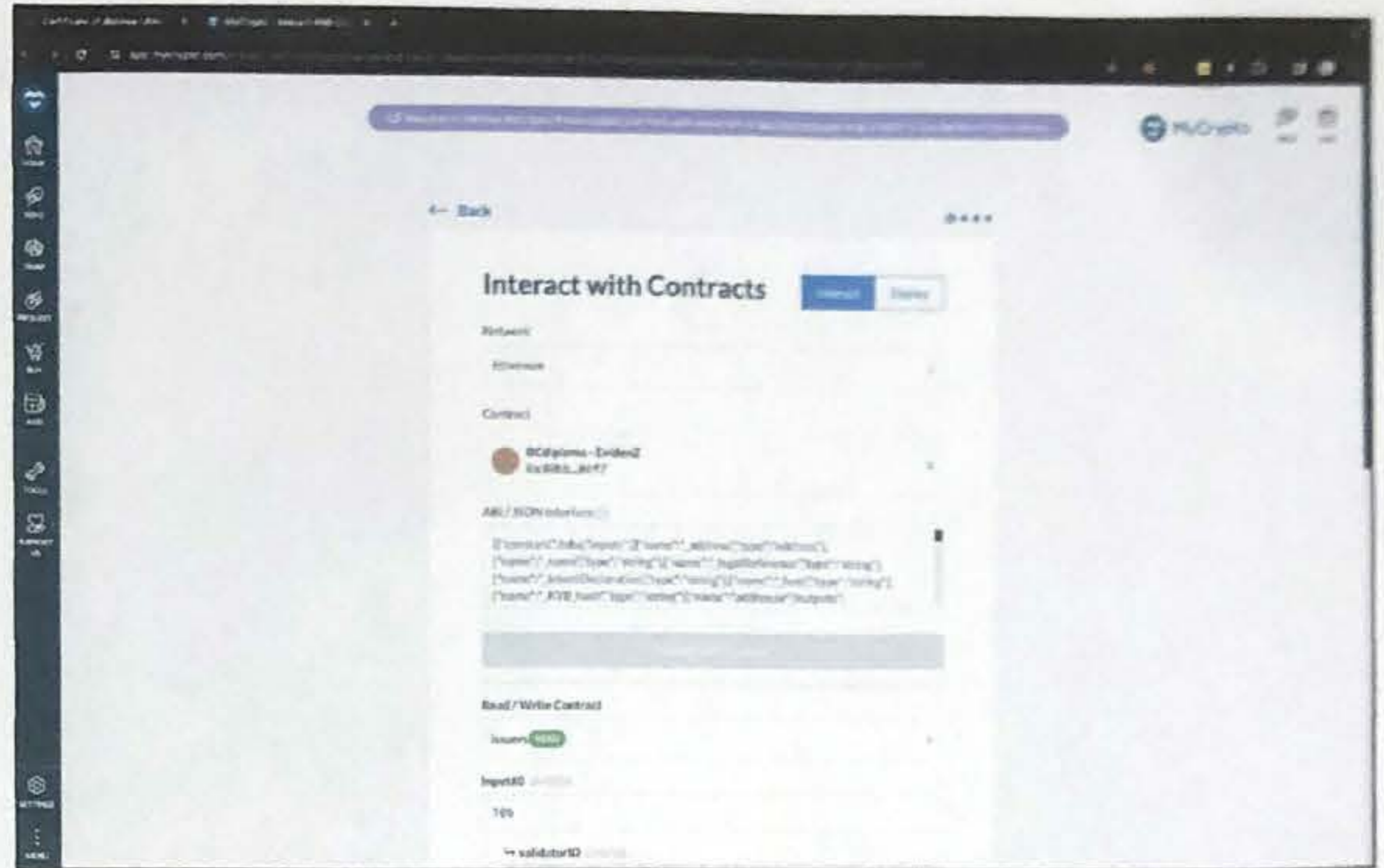
Nous avons constaté qu'un article - illustré par huit images et contenant treize liens hypertextes - intitulé « Pour des solutions low tech, contre les blockchains inutiles » est diffusé depuis le 21 décembre 2023 sur votre site à l'adresse <https://diplomeslowtech.arnaudlevy.com/>.

Il est prétendu que :

Pour générer des certificats de diplômes, en particulier, la blockchain est inutile.

Ça me laisse rêveur d'imaginer qu'une université et un Etat puissent ressentir le besoin de déployer une technologie de blockchain pour attester de diplômes et certificats délivrés. C'est un immense gâchis financier et écologique. Le technosolutionnisme stimulé par les appels à projets est un énorme problème, qui fait d'énormes dégâts à l'Université et ailleurs.

Mais dans la pratique, la blockchain ne permet pas de créer cette confiance, elle est uniquement mise en œuvre pour obtenir des subventions publiques et des fonds privés.



Quand on clique sur le premier lien de ces supposées preuves, l'adresse blockchain avec un token (la longue chaîne de caractères), l'interface ne permet pas de vérifier quoi que ce soit sans être développeur ou développeuse.

Dans cette première étape, la page Web ressemble en tous points à l'original, avec les mêmes "garanties d'authenticité".



Quand on clique sur "Preuves", le volet est absolument identique. Rassurez-vous, bonnes gens, le certificat est valide, la blockchain l'atteste ! Sauf que c'est totalement faux.

Quand on clique sur les supposées preuves, l'interface ne permet toujours pas de vérifier quoi que ce soit sans être développeur ou développeuse. La blockchain est inutile au grand public, elle n'a pas permis de démasquer le faux certificat.

L'Université de Lille le sait très bien, comme on le voit dans la capture d'écran ci-dessous, issue de [la page détaillant la diplomation](#). Le nom de domaine "diplome-certificat.univ-lille.fr" est le premier critère d'authenticité. En fait, c'est même le seul accessible à des néophytes.

Les Universités n'ont pas besoin de gadgets technologiques pour être des tiers de confiance. Il suffit de s'appuyer sur leur nom de domaine. Cela permet de déployer des solutions de (relativement) basse intensité technologique.

Il serait bon d'arrêter de financer tous ces projets inutiles sur de la blockchain, ça ne rime à rien dans la plupart des cas.

La société Blockchain Certified Data demande en conséquence que la réponse ci-après soit diffusée dans des conditions similaires à celles de l'article « Pour des solutions low tech, contre les blockchains inutiles » c'est-à-dire accessible depuis l'URL <https://diplomeslowtech.arnaudlevy.com/> :

« BCdiploma, solution de diplômes et attestations numériques, partenaire de l'Université de Lille dans les projets Dem-Attest et EBSI-VECTOR, dénonce la validité du raisonnement présenté sur cette page. La qualification *gadget technologique* est fausse. Le projet a permis l'automatisation de l'envoi et de la vérification des attestations de diplômes, avec des gains avérés pour les équipes de l'Université et les étudiants : 70% des étudiants trouvent l'attestation utile pour une candidature, 29% l'ont utilisée et 66% sont fiers de cette innovation (enquête 2023 - 2000 étudiants). **Le fait que toute page web puisse être copiée sur un autre domaine web est une banalité appelée phishing, utilisée pour des escroqueries.** Cela ne prouve pas que la blockchain est inutile pour sécuriser une page officielle. Pour être valide, une attestation émise par l'Université de Lille doit être consultée sur une adresse « [diplome-certificat.univ-lille.fr](#) ». Ce critère est accessible à tous sur le site de l'Université et sur la blockchain, permettant une vérification immédiate et automatisée. La sécurité des données affichées est assurée

par la blockchain. La méthode de stockage long terme, à valeur probante, respectueuse du RGPD, apportant une réponse opérationnelle à grande échelle aux universités, est brevetée (US20200099511A1). L'usage des dernières générations de blockchain garantit un impact énergétique faible et un stockage long terme écologiquement responsable. La blockchain permet la mise à disposition d'attestations de diplômes à valeur probante, consultables à la demande 24/7 pendant de nombreuses années. Affirmer qu'un développement informatique rapide pourrait assurer ce service se heurte à la réalité de l'absence de solution de ce type déployée à grande échelle à ce jour. Pour réfléchir de façon documentée aux questions soulevées par cette page, une FAQ est accessible ici : <https://www.bcdiploma.com/fr/faqBcdiploma>. ».

Nous vous remercions de bien vouloir insérer notre réponse dans les trois jours de la réception de la présente.

Conformément à l'article 2 du décret du 24 octobre 2007, notre réponse devra demeurer accessible durant la même période que celle pendant laquelle l'article intitulé « Pour des solutions low tech, contre les blockchains inutiles » est mis à disposition du public, étant précisé que la durée pendant laquelle la réponse est accessible ne peut en tout état de cause être inférieure à un jour.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, mes salutations distinguées.

Luc Jarry-Lacombe
Président

